Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud Séance du 28 juin 2018 Délibération n° 20180628D02C12



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD SÉANCE DU 28 JUIN 2018 À 18 HEURES 30 SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :

en exercice : 54 présents : 34

absents représentés: 18

absents: 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents:

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Benoît DARETS, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Éric COUREAU, Anne-Marie DAUGA, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Christine GAYON, Chantal JOURAVLEFF, Éric KERROUCHE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Michel PENNE, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN ARRONDEAU.

Absents représentés :

M. Francis BETBEDER est suppléé par Mme Nathalie VALENTIN, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, M. Xavier GAUDIO a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, Mme Delphine BART a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, M. Fabrice DATCHARRY a donné pouvoir à Mme Nicole CHUSSEAU, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Nathalie DECOUX a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à Mme Nelly BÉTAILLE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Michel PENNE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Françoise TROCCARD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Jean-Louis VILLENAVE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN.

Absentes:

Mesdames Nathalie CASTETS et Catherine COLL.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle MAINPIN.

OBJET: FINANCES COMMUNAUTAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ZAE SAUBRIGUES

Rapporteur: Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

Monsieur Jean-Claude Daulouède, deuxième vice-président, est désigné à l'unanimité pour présider la séance. Messieurs Pierre Froustey et Éric Kerrouche quittent la salle, afin que les conseillers procèdent au vote.

Monsieur Jean-Claude Daulouède procède à la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sur les résultats de l'ensemble des budgets principal et annexes, telle qu'exigée par les dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Les résultats correspondant au annexe ZAE Saubrigues présentés par Monsieur Jean-Claude Daulouède sont les suivants :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
ARTICLE	LIBELLE	CA 2016	CA 2017	
001	Résultat reporté	102 630,52	127 429,41	
3351	Terrains aménagés	23 202,00	116 709,52	
3354	Etudes et prestations	9 123,00	18 878,20	
33581	Frais accessoires	1 596,89	1 787,89	
Total des dépenses d'investissement		136 552,41	264 805,02	

RECETTES				
ARTICLE	LIBELLE	CA 2016	CA 2017	
1641	Emprunt			
021	Virement de la section de fonctionnement			
3351	Terrains aménagés		116 709,52	
3354	Etudes et prestations	9 123,00	9 123,00	
33581	Frais accessoires		1 596,89	
	Total des recettes d'investissement	9 123,00	127 429,41	

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
ARTICLE	LIBELLE	CA 2016	CA 2017	
002	Résultat reporté			
023	Virement à la section d'investissement			
6015	Terrains à aménager	23 202,00		
6045	Achats d'études		9 755,20	
605	Achat de matériels, équipements et travaux			
6226	Honoraires			
6231	Annonces et insertions			
63512	Taxes foncières	159,00	191,00	
637	Autres Frais	1 437,89		
7133	Variation des stocks de terrains aménagés	9 123,00	127 429,41	
	Total des dépenses de fonctionnement	33 921,89	137 375,61	

RECETTES				
ARTICLE	LIBELLE	CA 2016	CA 2017	
002	Résultat reporté		77,00	
7015	ventes de terrain			
7788	Produits exceptionnels divers	77,00		
7133	Variation des encours de production des biens	33 921,89	137 375,61	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés			
2)	Total des recettes de fonctionnement	33 998,89	137 452,61	

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31;

VU l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au compte administratif, conformément aux dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes 2017 transmis par le comptable public ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- de donner acte de la présentation du compte administratif 2017 du budget annexe ZAE Saubrigues,
- de constater les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2017,
- d'arrêter pour 2017, au budget annexe ZAE Saubrigues, les résultats de l'exercice à 9 946,20 €, et le résultat de clôture à 137 298,61 €.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Pour extrait certifié conforme À Saint-Vincent de Tyrosse, le 29 juin 2018

Jean-Claude Daulouède